

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence après fin d activité

Par **phil56**, le **05/03/2013** à **14:41**

Bonjour, je voudrais savoir si les clauses de non concurrence sont toujours applicable si un agent commercial cesse son activité pour raison économique et qu'il redémarre en tant que salarié.[fluo] merci[/fluo]